

Réunion du Conseil Municipal
Du 19 décembre 2011 à 20H30
PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 décembre 2011 à la Mairie sur convocation en date du 14 décembre 2011 sous la Présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, KOWALSKI, LUCHON, Mmes MORANGE, DEXET, NADAUD, BOUGOUIN et RIFFAUD.

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme NADAUD est désignée secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la séance du 26/10/2011 aucune observation n'a été faite.

Poste Adjoint technique 2^e classe TNC service Hygiène des locaux

M. le Maire rappelle la délibération du 26/10/11 qui créait un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (21/35^e) au service Hygiène des Locaux. Il explique qu'une étude de nouvelle répartition des tâches aurait pu entraîner la modification du nombre d'heures de ce poste qui devenait un poste à temps complet à compter du 01/01/2012. C'est dans ce cadre-là que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance du 19/12/11. Or, après réflexion, le Maire explique qu'il n'est plus pertinent de modifier les postes tels qu'ils sont répartis actuellement et que la délibération du 26/10/11 n'est pas à modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient la délibération du 26/10/11.

Dossier 1 : Presbytère : avenant N°1 Lot 1

Un avenant au marché du lot 1 d'un montant initial de 5 237,85€ HT est établi par l'entreprise GOURSAUD. Il s'élève à - 391,60€ HT et a pour objet l'annulation de l'installation d'une rampe (- 1310,00€) et en travaux supplémentaires la réalisation d'un joint sur le pourtour des portes et fenêtres, la réparation des pierres d'encadrement de baies et la pose d'un regard (+ 918,40€). Le nouveau montant du marché sera de 4 846,25€ HT (voir devis). M. Faure dit que les joints devaient être faits à l'origine par l'entreprise JANET. Il faut donc faire préciser à l'architecte s'il y a eu modification du marché JANET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant de diminution présenté.

Dossier 2 : Presbytère : avenant N°1 Lot 4

Un avenant au marché du lot 4 d'un montant initial de 20806,95€ HT est établi par SARL TROUTAUD. Il s'élève à 681€ HT et a pour objet la fourniture et la pose d'un bloc porte pour l'accès aux combles et l'ajustage des portes avant mise en peinture. Le nouveau montant du marché sera de 21 487,95€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'augmentation présenté.

Dossier 3 : Presbytère : avenant N°1 Lot 10

Un avenant au marché du lot 10 d'un montant initial de 10 438,82€ HT est établi par la SARL BELLAYER. Il s'élève à 207,20€ HT et a pour objet la pose d'un lavabo et d'un évier supplémentaire. Le nouveau montant du marché sera de 10 646,02€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'augmentation présenté.

M. le Maire parle des locataires prévus maintenant que les travaux de rénovation du Presbytère sont terminés. Au rez de chaussée, à droite, la Médecine du travail aura une permanence tous les 15 jours. Cette mise à disposition se fait à titre gratuit, mais le fait que ce service soit local représente un certain intérêt pour les entreprises du secteur. Le Service de Soins à Domicile occupera quant à lui le 1^{er} étage du bâtiment sauf une chambre aménagée pour le médecin de garde du secteur ou pour d'autres personnes qui pourraient en avoir besoin par exemple en cas de météo capricieuse.

Dossier 4 : Demande de subvention à l'ONAC pour la rénovation du Monument aux Morts

M. le Maire rappelle que le Monument aux Morts doit être rénové car son lettrage est effacé. L'Office National des Anciens Combattants peut accorder une subvention dans ce cadre là qui peut correspondre à 20% du coût HT des travaux dans la limite de 1600€. Le devis établi par les Pompes Funèbres MERIGOT s'élève à 3 821,07€ HT pour la fourniture de plaques en granit avec inscription des noms en or.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à l'ONAC pour refaire le lettrage du Monument.

Dossier 5 : Admission en non valeur 2004 camping

Mme le Percepteur propose de passer en non-valeur une somme due pour le camping, pour l'exercice 2004, d'un montant de 45,74€ (seuil inférieur aux poursuites).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer en non valeur la somme précisée ci-dessus.

Dossier 6 : Indemnité de Conseil allouée au comptable

M. le Maire rappelle que l'arrêté du 16/12/1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil. Selon l'article 3 de cet arrêté, une nouvelle délibération doit être prise à chaque renouvellement de conseils municipaux ou de changement de comptable ce qui a été le cas lors de l'arrivée de Mme HERISSE au 01/07/2011 à la perception de Rochechouart. Pour la Commune de SLG, l'indemnité pour une gestion de 12 mois peut s'élever à 503,21€ brut. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au taux de 100% l'indemnité de conseil à Mme HERISSE.

Dossier 7 : Mise à disposition de locaux au SSIAD

Arrivée de M. LE PECULIER à 21H05.

M. le Maire rappelle la demande du Service de Soins à domicile d'intégrer les bureaux du 1^{er} étage du Presbytère. D'un commun accord le montant de la mise à disposition a été fixé à 500€ mensuels charges comprises. M. le Maire donne lecture du projet de convention.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du 1^{er} étage du Presbytère au SSIAD à compter du 01/01/2012 pour un montant de 500€ mensuels charges comprises.

Dossier 8 : Adhésion de la Commune de Rilhac-Lastours au SIAEP

M. le Maire donne lecture de l'extrait de PV de l'Assemblée Générale du SIAEP du 19/11/11 lors de laquelle a été examinée la demande de Rilhac Lastours d'intégrer le Syndicat Vienne Briance Gorre. Cette commune jusque là indépendante sur le plan de la gestion, de la

production et de la distribution de l'eau, connaît actuellement d'énormes difficultés et a été approvisionnée depuis octobre à l'aide de la citerne de la SAUR à raison de 3 fois par semaine. Devant ces difficultés et le coût généré, le conseil municipal de Rilhac Lastours a voté l'adhésion au SIAEP, qui lui-même a donné un avis favorable à cette adhésion lors de sa séance du 19/11/11. Toutes les communes adhérentes devant se prononcer, M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'adhésion de Rilhac Lastours au SIAEP.

Dossier 9 : Mise à disposition de l'animatrice de l'Office de Tourisme à la Commune

M. le Maire explique l'intérêt de prendre une délibération générale relative à la mise à disposition de Valérie TOUYERAS à la Commune lors de manifestations communales telles que le marché de Noël. Des conventions seront signées entre la CCVG et la Commune pour chaque intervention précisant la durée et les conditions de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise à disposition de Mme TOUYERAS.

Questions diverses :

- Programmation culturelle 2012 :
 - Concert de piano, avis défavorable, coût trop important, spectacle ne correspondant pas à l'intérêt du public,
 - Théâtre du Printemps « Ouvrages de Dames », au printemps, date à définir
- Etape Boucles de la Hte-Vienne : coût 2000€. Demander avis au Club Cycliste
- Mme MORANGE reparle de son projet d'enlever les plantations des îlots sur la route d'Oradour/Vayres, par souci de sécurité des agents et aussi pour l'esthétisme (les plantes n'y ont pas les meilleures conditions pour se développer) et d'y mettre du bitume peut-être coloré. Elle a demandé deux devis qui s'élèvent à 5398€TTC et 6500€ TTC. Ces coûts sont élevés. Pas de décision prise.
- Demander aux agents de nettoyer les parcelles non vendues au lotissement de Maison Neuve
- Demander aux agents de reboucher les trous sur la route qui va des Côteaux du Chapelot à Clareuil
- Signalétique : M. CHALARD parle du projet qui est à l'étude d'installer une zone 30 sur le secteur de l'école et des lotissements. Faire le point sur les panneaux d'agglomération manquants.
- M. KOWALSKI parle du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire qui pourrait s'installer sur le terrain que M. SAMY vend sur la Route de Gorre avec construction possible de 2 autres bâtiments. Ce projet aurait un coût intéressant pour la Collectivité avec un retour sur investissement avec les locations sur 15/20 ans. M. le Maire dit qu'il faudra prévoir une rencontre avec M. SAMY mais qu'il faut aussi étudier le budget prévisionnel 2012. Il explique la probable baisse du montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

Fin de séance 22h40.

Le Secrétaire,

Le Maire,